

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 25 mars 2010**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

• **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**DTUP 009-2005/10/CC**

**■ Approbation d'un protocole transactionnel avec le groupement Eiffage TP/Léon Grosse/Soletanche Bachy France/SPIE Fondations/APPIA 13, relatif au parc de stationnement République à Marseille (2ème arrondissement) - Affectation de l'Autorisation de Programme  
DIFRA 10/4327/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération TRA 002-263/08/CC du 8 février 2008, le Conseil de Communauté a approuvé une autorisation de programme de 38 100 000 euros relative aux travaux du Parc de Stationnement République à Marseille (2<sup>ème</sup> arrondissement).

Le groupement d'entreprises Eiffage TP (mandataire) Léon Grosse, Soletanche Bachy France , SPIE Fondations, APPIA 13 a été déclaré titulaire du marché n°03/198/CUMPM pour la réalisation de l'ouvrage.

A la fin des travaux, le groupement d'entreprises a adressé à la Communauté urbaine un mémoire en réclamation s'élevant à 15 491 108 euros HT relatif à des sujétions techniques et aléas de chantier sur lesquels il estime pouvoir prétendre à une rémunération complémentaire.

Cette réclamation n'a fait l'objet d'aucune suite de la part de MPM.

Dès lors, le groupement d'entreprises a saisi le 1<sup>er</sup> avril 2009, le Comité Consultatif Interrégional de règlement à l'Amiable des Litiges de Marseille (CCIRAL).

Afin de prévenir tout contentieux, tout en permettant l'indemnisation du groupement Eiffage TP (mandataire) Léon Grosse, Soletanche Bachy France, SPIE Fondations, APPIA 13 pour des prestations réalisées par lui et afin de préserver les deniers publics, les parties se sont rapprochées pour tenter de formaliser un accord amiable dans le respect des intérêts des deux parties et après concessions réciproques.

Lors de sa séance du 26 novembre 2009, le comité du CCIRAL a rendu un avis évaluant le complément de rémunération dû par la Communauté urbaine à 6 501 445 euros HT.

A la suite de cet avis, il est envisageable que l'indemnisation des prestations effectuées par le groupement d'entreprises et non encore réglées à ce jour, se fasse sous la forme d'une transaction amiable en application des articles 2044 et suivants du code civil.

Il est donc proposé au Conseil, par la présente délibération, d'adopter la proposition du CCIRAL de Marseille et d'approuver le protocole transactionnel ci-joint.

Par ailleurs, il est nécessaire de prévoir une augmentation de l'autorisation de programme de 7 000 000 d'euros afin de prendre en compte le montant des sommes constatées.

Le Conseil de Communauté de ce jour approuve la revalorisation de l'autorisation de programme initiale dans sa délibération cadre relative aux opérations d'investissement prévues au budget 2010.

Il convient dès lors, d'affecter cette revalorisation de l'autorisation de programme.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code Civil ;
- L'arrêté préfectoral du 7 Juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération TRA 002-263/08/CC du 8 février 2008 ;
- L'avis du CCIRAL du 26 novembre 2009.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Qu'il convient d'approuver le protocole transactionnel et l'affectation de la revalorisation de l'autorisation de programme faisant suite au mémoire en réclamation du groupement d'entreprises ayant réalisé les travaux.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé le recours à la procédure de transaction passée avec le groupement Eiffage TP (mandataire) Léon Grosse, Soletanche Bachy France, SPIE Fondations, APPIA 13 afin de régler les sommes dues au titre du marché N°03/198/CUMPM.

**Article 2 :**

Est approuvé le protocole transactionnel ci-annexé, portant sur une indemnité de 6 501 445 euros HT.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer ce protocole transactionnel.

**Article 4 :**

Est approuvée l'affectation de la revalorisation de l'autorisation de programme relative aux travaux du parc de stationnement République à Marseille (2<sup>ème</sup> arrondissement) pour un montant de 7 000 000 d'euros portant le coût de l'opération à 45 100 000 euros.

**Article 5 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole - Natures : 2315 - Fonction : 820 - Numéro d'opération : I 5934-02 - Sous politique : C350.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit prévisionnellement comme suit :

Années antérieures : 37 279 041,50 euros  
Année 2010 : 7 820 980,50 euros

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué à la Coordination  
des politiques d'accessibilité aux transports en commun  
et des parcs de stationnement communautaires

Gérard CHENOZ

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer les transports urbains et  
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI